Note n° 2026-81

Actualisation des tarifs ALSH 2026

<u>Présentée par</u> : **E. TERRIEN**

Le nombre de demandes d'inscriptions pour les services périscolaires et l'ALSH a connu une forte augmentation cette année.

Il apparaît donc nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent pour faire face à cet accroissement du besoin.

De fait, pour compenser l'augmentation de la masse salariale, il convient de modifier les tarifs des services assurés par l'ALSH, de la manière suivante :

- Augmentation du tarif plafond pour une journée complète à 18 € (+1 €)
- Augmentation de la majoration des tarifs pour les enfants ne résidant pas sur la commune : 30 % (+ 10 points)

Les autres tarifs demeurent inchangés.

VU la délibération n° 2026-55 du 21 mai 2026 approuvant la convention Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (Faal) 2026-2028 avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine ;

VU l'avis de la commission Enfance, Jeunesse, Aînés et Solidarité du 16 septembre 2026 ;

Sur le rapport de Madame Eugénie TERRIEN, 3e adjointe au maire déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse, aux aînés et à la solidarité ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DE DÉCIDER** d'appliquer à compter du **1er novembre 2026** les tarifs suivants à la journée :

Tranches	Quotient Familial	Tarifs à la journée
Tranche 1	Q F< 850	Taux d'effort de 0,9 % par jour
Tranche 2	851 < QF < 950	Taux d'effort de 1 % par jour
Tranche 3	951 < QF < 1050	Taux d'effort de 1,10 % par jour
Tranche 4	1051 < QF < 1150	Taux d'effort de 1,20 % par jour
Tranche 5	QF > 1151	Taux d'effort de 1,35 % par jour

- **DE DÉCIDER** d'appliquer à compter du **1er novembre 2026** les tarifs suivants à la demi-journée avec repas :

Tranches	Quotient Familial	Tarifs à la journée
Tranche 1	QF < 850	Taux d'effort de 0,9 % par jour x 6,5h/11h
Tranche 2	851 < QF < 950	Taux d'effort de 1 % par jour x 6,5h/11h
Tranche 3	951 < QF < 1050	Taux d'effort de 1,10 % par jour x 6,5h/11h
Tranche 4	1051 < QF < 1150	Taux d'effort de 1,20 % par jour x 6,5h/11h
Tranche 5	QF > 1151	Taux d'effort de 1,35 % par jour x 6,5h/11h

- **DE DÉCIDER** d'appliquer à compter du **1er novembre 2026** les tarifs suivants à la demi-journée sans repas :

Tranches	Quotient Familial	Tarifs à la journée
Tranche 1	QF < 850	Taux d'effort de 0,9 % par jour x 5h/11h
Tranche 2	851 < QF < 950	Taux d'effort de 1 % par jour x 5h/11h
Tranche 3	951 < QF < 1050	Taux d'effort de 1,10 % par jour x 5h/11h
Tranche 4	1051 < QF < 1150	Taux d'effort de 1,20 % par jour x 5h/11h
Tranche 5	QF > 1151	Taux d'effort de 1,35 % par jour x 5h/11h

- **DE PRÉCISER** que le prix plancher et le prix plafond sont modifiés, **à compter du 1er novembre 2026**, comme suit :

  - Journée avec repas : prix plancher à 3,50 € et **prix plafond à 18,00 €**
  - Demi-journée avec repas : prix plancher à 2,07 € et prix plafond à 10,05 €
  - Demi-journée sans repas : prix plancher à 1,59 € et prix plafond à 7,73 €

- **DE PRÉCISER** qu'une majoration de **30 %** sera appliquée, **à compter du 1er novembre 2026**, aux familles extérieures à Parçay-Meslay ;

- **DE PRÉCISER** que pour les familles ressortissantes d'un autre régime que celui de la CAF (MSA, régime spécifique SNCF…), le tarif appliqué sera le tarif plafond ;

- **DE PRÉCISER** que pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, la tarification la plus basse (prix plancher) sera appliquée sur présentation d'une attestation d'accueil et sans sollicitation des quotients familiaux des parents ou des accueillants ;

- **DE FIXER** les tarifs suivants pour les nuits/soirées passées en camp ou à l'espace d'accueil :

  - 8,25 € supplémentaires par nuit et par enfant passée en camp en extérieur
  - 5,15 € supplémentaires par soirée et par enfant passée à l'espace d'accueil